

# COMMUNE DE SAINT PRIVAT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

- ✚ 114 Tarif part communale de la redevance assainissement 2017,
- ✚ 115 Participation communale aux frais d'enlèvement des ordures ménagères 2017,
- ✚ 116 Tarif des concessions au columbarium 2017,
- ✚ 117 Tarif des concessions perpétuelles dans le cimetière 2017,
- ✚ 118 Tarif bibliothèque 2017,
- ✚ 119 Mise à disposition de la sono portable 2017,
- ✚ 120 Tarif location salle des fêtes et tables 2017,
- ✚ 121 Adhésion à ciné plus 2017,
- ✚ 122 Tarif location chapiteau 2017,
- ✚ 123 Tarifs participation aux frais de branchement et raccordement à l'égout 2017,
- ✚ 124 SPANC tarif 2017,
- ✚ 125 Tarif location terrains pour mobil homes 2017,
- ✚ 126 Tarif location directe des chalets du camping municipal 2017,
- ✚ 127 Tarif location salle des associations 2017,
- ✚ 128 Tarif camping 2017,
- ✚ 129 Tarif location chalets 2017,
- ✚ 130 Tarif prestations aux chalets 2017,
- ✚ 131 Voirie VC de Lacour,
- ✚ 132 Réparation du sèche-linge du camping municipal,
- ✚ 133 Vidéo projecteur du tableau numérique de la classe de Mme Prat,
- ✚ 134 Réception des travaux de l'église,
- ✚ 135 Remplacement des panneaux de la cabine douche, logement de Mme Belveyre,
- ✚ 136 Affaire Michèle Martinigol,
- ✚ 137 Construction d'une salle multi activités et marché de maîtrise d'œuvre,
- ✚ 138 Programme des travaux réhabilitation du réseau et réfection station d'épuration,
- ✚ 139 Emprunt de 22000 € pour la VC de Lacour,
- ✚ 140 Projet éolien,
- ✚ 141 CACES,
- ✚ 142 Voirie programme 2016,
- ✚ 143 Travaux d'aménagement des locaux de l'ALSH à l'école,
- ✚ 144 Désignation des conseillers communautaires de Xaintrie Val'Dordogne au 01/01/2017,
- ✚ 145 Contrats d'assurance AXA,
- ✚ 146 Calendrier des manifestations de janvier 2017,
- ✚ 147 Décision modificative commune n° 4,
- ✚ 148 Affaires diverses.



**N° 2016 / 115**  
**PARTICIPATION COMMUNALE 2017**  
**AUX FRAIS D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Décide de prendre en charge 10% des frais d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2017.**

**N° 2016 / 116**  
**TARIFS DES CONCESSIONS AU COLUMBARIUM 2017**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 20 juin 2012 par laquelle le conseil municipal a approuvé le règlement du columbarium et du jardin du souvenir au cimetière communal.

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Le columbarium constitue un espace de 12 cases qui seront proposées aux familles des défunts.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants

- concession de 20 ans renouvelable, pour un montant de 450,00 € ;
- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 650,00 € ;
- dispersion des cendres au Jardin du Souvenir, pour un montant de 80,00 €.

Le conseil municipal, après l'exposé de son Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité (votants 15 - pour 15):

- **Décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium, pour 2017, à savoir :**
  1. **Concessions**
    - Temporaires de 20 ans : 450,00 €
    - Temporaires de 30 ans : 650,00 €
  2. **Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir, pour un montant de 80,00 €.**
- **Dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la Commune : Article 70311,**
- **Autorise le Maire à exécuter la présente délibération.**

**N° 2016 / 117**  
**TARIF DES CONCESSIONS PERPÉTUELLES**  
**DANS LE CIMETIÈRE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **fixe le tarif des concessions perpétuelles, à compter du 1er janvier 2017, à 13 € le m<sup>2</sup>.**

**N° 2016 / 118**  
**TARIF BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15), fixe le montant de la cotisation annuelle par foyer à :

- **6,00 euros pour l'année 2017.**

**N° 2016 / 119**  
**MISE À DISPOSITION DE LA SONO PORTABLE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Décide de fixer le montant de la caution pour la mise à disposition de la sono aux associations à 500 € pour 2017. Un état des lieux sera établi à la prise de possession et à la restitution du matériel.**
- **Décide, en outre, de ne pas prêter le matériel aux particuliers.**

**N° 2016 / 120**  
**TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES ET TABLES**  
**ANNÉE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15), fixe les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2017 :

- **SALLE DU BAS** (tables comprises) :
  - Personnes de la commune : 65,00 euros
  - Personnes extérieures à la commune : 80,00 euros
- **SALLE COMPLÈTE** (tables comprises) :
  - Personnes de la commune : 130,00 euros
  - Personnes extérieures à la commune : 160,00 euros
- **TABLES** : l'unité 2,00 euros

**N° 2016 / 121**  
**ADHÉSION A CINÉ PLUS POUR 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Décide de reconduire l'adhésion à Ciné plus, pour l'année 2017.**

**N° 2016 / 122**  
**TARIF LOCATION DU CHAPITEAU**  
**ANNÉE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) fixe les conditions de location du chapiteau de la façon suivante :

<b>ORGANISMES :</b>	<b>MONTANT LOCATION :</b>
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :	GRATUIT
ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE :	- 160 € avec les tables - 130 € sans les tables
COMMUNES AVOISINANTES :	- 160 € avec les tables - 130 € sans les tables
PARTICULIERS DE LA COMMUNE :	- 160 € avec les tables - 130 € sans les tables
PARTICULIERS HORS COMMUNE :	PAS DE LOCATION

En outre chaque utilisateur devra verser une caution de 305 €, qui sera restituée au retour du matériel.

**N° 2016 / 123**  
**FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT TARIFS**  
**PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT ET PARTICIPATION POUR**  
**RACCORDEMENT À L'ÉGOUT, ANNÉE 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants pour 2017 :

- Participation aux frais de branchement à l'égout, pour les bâtiments existants lors de la mise en place des collecteurs : 250 €.
- Participation pour le financement collectif PFAC ou PAC : 800 €.

**N° 2016 / 124**  
**SPANC - TARIFS 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- fixe les redevances SPANC ainsi qu'il suit pour l'année 2017 :
  - ✚ contrôle de l'existant : 45.00 €.

**N° 2016 / 125**  
**TARIF LOCATION TERRAINS POUR MOBIL HOMES**  
**ANNÉE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- fixe le tarif de location des emplacements de mobil homes, dans le camping municipal à 1260 euros par an, soit 105 euros par mois, pour l'année 2017.

**N° 2016 / 126**  
**TARIF LOCATION DIRECTE DES CHALETS DU CAMPING MUNICIPAL**  
**ANNÉE 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association "Les chalets découvertes" dispose de l'exclusivité de la réservation et de la location des 10 chalets du camping municipal pendant la durée du contrat de délégation du service public.

Toutefois, la commune peut réaliser des locations, à titre dérogatoire à cette règle, si des circonstances l'exigent et sous réserve de prendre l'attache téléphonique préalable de la centrale de réservation des "chalets découvertes".

Dans tous les cas, la commune est tenue d'appliquer la tarification des "chalets découvertes".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- décide d'appliquer les tarifs fixés par l'Association des "Chalets découvertes", pour l'année 2017, en cas de location directe des chalets,
- décide de fixer un tarif « spécial hiver » pour les séjours de 4 semaines consécutives, pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, à savoir : 4 semaines facturées 3.

**N° 2016 / 127**  
**TARIF LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS**  
**ANNÉE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) fixe le tarif de location de la salle des associations, pour l'année 2017 :

- **Associations :**           **Gratuit,**
- **Particuliers :**           **23 euros.**

L'utilisation de cette salle est limitée à l'organisation de réunions. Les repas y sont interdits.

**N° 2016 / 128**  
**TARIF CAMPING**  
**ANNÉE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- décide d'appliquer les tarifs suivants, pour 2017 sur le terrain de camping municipal des Chanoux :

- **Campeur** : ..... 2.50 €
- **Emplacement** : ..... 1,70 €
- **Véhicule** : ..... 1,80 €
- **Électricité** par prise et par jour:..... 3.40 €
- 1/2 tarif pour les enfants jusqu'à 10 ans.
- **Camping cars - la nuitée** :..... 10.00 €

Le terrain de camping sera fermé au public les mois de janvier, février, mars, novembre et décembre.

**N° 2016 / 129**  
**TARIFS LOCATION CHALETS**  
**ANNÉE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Fixe les tarifs de location des chalets pour l'année 2017, ainsi qu'il suit :**

		Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
		Autres périodes	Du 01.07.17 au 15.07.17 Et Du 26.08.17 au 02.09.17	Du 15.07.17 au 26.08.17
	<b>A la semaine</b>			
4 places		<b>215 € TTC</b>	<b>305 € TTC</b>	<b>435 € TTC</b>
6 places		<b>255 € TTC</b>	<b>345 € TTC</b>	<b>495 € TTC</b>
	<b>A la journée</b>			
4 places		<b>47 € TTC</b>	<b>50 € TTC</b>	<b>65 € TTC</b>
6 places		<b>54 € TTC</b>	<b>55 € TTC</b>	<b>75 € TTC</b>

- **Promo pour les séjours de 15 jours minimum : - 10%,**

**N° 2016 / 130**  
**TARIF DES PRESTATIONS AUX CHALETS**  
**ANNÉE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15), décide de fixer les tarifs des différentes prestations ainsi qu'il suit, pour l'année 2017 :

- **location de jeux de société :** **gratuit**
- **location fer à repasser :** **gratuit**
- **location de lit enfant :** **5.00 euros / semaine**
- **location chaise haute enfant :** **5.00 euros / semaine**
- **location mini four :** **10.00 euros / semaine et 5 euros le week-end**
- **location de draps :** **10.00 euros / séjour et par lit**  
**(Kit : drap housse, drap, housse d'oreillers)**
- **lessive :** **5.00 euros par lavage**
- **sèche-linge :** **4.00 euros par séchage**

**N° 2016 / 131**  
**VOIRIE : VC DE LACOUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des travaux réalisés dans le cadre du marché de voirie de la VC de Lacour, il serait judicieux de réaliser un supplément de travaux sur une portion de route très dégradée et située sur la VC de Lacour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Approuve le devis de EUROVIA s'élevant à 4634.20 € HT**
- **Autorise Mr le Maire à signer le bon de commande auprès de l'entreprise EUROVIA,**
- **Décide d'imputer le supplément de dépense sur l'article 615221 du budget.**

**N° 2016 / 132**  
**RÉPARATION DU SÈCHE-LINGE DU CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire réparer le sèche-linge du camping municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Décide de faire réparer le sèche-linge du camping par la SARL Lajoinie à Saint Privat,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 61558 du budget principal.**

**N° 2016 / 133**

**VIDÉO PROJECTEUR DU TABLEAU NUMÉRIQUE DE LA CLASSE DE MME PRAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le vidéo projecteur et le micro ordinateur du tableau numérique de la classe de Madame Prat. L'entreprise PSI a établi un devis de 1253.05 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Approuve le devis de PSI s'élevant 1253.05 € HT soit 1503.66 € TTC,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 2183 programme 298 du budget principal,**
- **Décide de prévoir les crédits nécessaires par virement du programme 2151 / 295 au programme 2183 / 298,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la DM correspondante.**

**N° 2016 / 134**

**RÉCEPTION DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réception des travaux de l'église est fixée au dimanche 20 novembre 2016.

- Au programme :
- 10 h 30 messe en présence de Mgr Bestion, évêque à Tulle,
  - 11 h 45 réception des travaux,
  - 12 h 15 apéritif suivi d'un buffet
  - 14 h concert quartet G. Mouly
  - 15 h chorale « Los godjats del porti ».

Sont invités : les partenaires de l'opération, les autorités locales, le Conseil Municipal, les donateurs et l'ensemble de la population.

Une réunion sera organisée pour préparer la manifestation.

**N° 2016 / 135**

**REPLACEMENT DES PANNEAUX DE LA CABINE DOUCHE DU LOGEMENT DE MME BELVEYRE - BÂTIMENT MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer les parois de la cabine de douche du logement de Mme Belveyre. En effet, la cabine qui est en bon état présente des fissures sur une des parois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Décide de remplacer les pièces défectueuses et à défaut de panneaux, de remplacer la cabine de douche,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation des travaux,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 615221 du budget principal.**



**N° 2016 / 136**  
**AFFAIRE MICHÈLE MARTINIGOL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier est classé, car Madame Martinigol a réglé les sommes qu'elle devait rembourser à la commune, concernant la période de juin 2015 à janvier 2016.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**N° 2016 / 137**  
**CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI ACTIVITÉS ET MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de consulter les bureaux d'études, pour le marché de maîtrise d'œuvre préalable au lancement du projet de construction d'une salle multi activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Décide d'engager la consultation des maîtres d'œuvre (architectes, Socobac...),**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien les opérations.**

Monsieur le Maire suggère de visiter divers sites comme Meyssac, Sainte Féréole ou autres avant d'arrêter le choix d'une structure. Il précise qu'il existe des financements possibles dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local ou des contrats de ruralité portés par l'État. Renseignements seront pris auprès de la Préfecture de la Corrèze.

**N° 2016 / 138**  
**PROGRAMME DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ET DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'AEAG de subventionner les travaux d'assainissement à hauteur de 70%, la part du Département s'élevant à 10%.

Les particuliers dont l'installation nécessite des travaux de mise aux normes bénéficieront également d'aides au taux de 70%.

La consultation des entreprises vient d'être lancée et la commission d'appel d'offres est convoquée pour l'examen des propositions et la dévolution des travaux : le 25 novembre 2016 à 10h et le 15 décembre 2016 à 14h30.

Monsieur le Maire précise que l'agence de l'eau pourra faire des avances de trésorerie sur les subventions, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

À ce jour, le diagnostic amiante à la station d'épuration a été réalisé et l'étude de sols sera effectuée dans les prochains jours.

**N° 2016 / 139**  
**EMPRUNT DE 22000 € POUR LA VC DE LACOUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les réponses recueillies concernant les conditions de prêt de 22000 €, pour financer les travaux de voirie de la VC de Lacour.

- |                      |                    |                 |                          |
|----------------------|--------------------|-----------------|--------------------------|
| - CRCA               | pas de proposition |                 |                          |
| - Banque postale :   | pas de proposition |                 |                          |
| - Caisse d'épargne : | 8 ans              | taux fixe 0.60% | échéances trimestrielles |
|                      | 10 ans             | taux fixe 0.75% | échéances trimestrielles |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15)

- **Retient la proposition de la caisse d'épargne, ainsi établie :**
  - **Durée 8 ans taux 0.60% échéances trimestrielles**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.**

**N° 2016 / 140  
PROJET ÉOLIEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Cirgues la Loutre a décidé de se retirer du projet éolien sur son territoire.

De son côté, Madame Bordes a relevé un certain nombre d'informations qui vont à l'encontre des précisions apportées par Monsieur Bru, lors de la réunion de présentation du projet, organisée à Saint Cirgues la Loutre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Souhaite que Monsieur Bru de la Société EREA, revienne devant le Conseil Municipal pour apporter des explications et répondre aux interrogations des uns et des autres.**

**N° 2016 / 141  
CACES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation des frais concernant les besoins en CACES de la commune :

- 1 formation R372 (engins chantier et tracteurs) pour 3 agents,
- 1 formation R386 (nacelles) pour 3 agents,
- 1 formation habilitation électrique pour 2 agents.

Le montant du devis établi par l'entreprise Dos Santos Formation s'élève à 1180.63 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Décide de contrôler le nombre et la nature des CACES en cours de validité détenus par les employés, par suite à la formation organisée en 2011,**
- **Décide de passer commande pour le nombre de CACES nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bon de commande, conformément aux mesures adoptées ci-dessus.**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 6184 du budget principal.**

**N° 2016 / 142  
VOIRIE PROGRAMME 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de l'État de 18836 €, au titre de la DETR, a été allouée à la commune par arrêté en date du 21 avril 2016. Les travaux doivent avoir reçu un début d'exécution avant l'expiration d'un délai d'un an.

Or, certaines portions de voies concernées par ce projet doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement. Ce chantier devrait démarrer avant la fin de l'année 2016. Il convient donc dès à présent de lancer la procédure de consultation des entreprises, afin d'engager les travaux de voirie, dès que les travaux d'assainissement seront terminés.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que le programme des travaux est le suivant :

- |  |                |
|--|----------------|
| - VC de Pouch La Garrelie et l'accès au CD 980 (bi couche) | 4420.00 € HT,  |
| - VC de la Saigne Mézière (enrobé)                         | 18640.00 € HT, |
| - VC de la rue du stade (enrobé)                           | 2735.00 € HT,  |
| - VC de la rue des Chanaux (enrobé)                        | 6005.00 € HT,  |

- VC de la rue du ruisseau (enrobé) 15290.00 € HT.  
Soit un montant prévisionnel de 47090.00 € HT et 56508.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- Décide de lancer la procédure de consultation des entreprises,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre les démarches préalables aux opérations.

**N° 2016 / 143**  
**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ALSH A L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions recueillies s'établissant comme suit :

Entreprises	Lots	HT		Option HT	Total HT	Classement
Ets VIGNERON	N°1 GROS ŒUVRE	41388.12	1	6614.34	48002.46	1
SAS CHEZE	N° 3 MENUISERIES EXTÉRIEURES et PVC	24595.00	2		24595.00	1
BOUYGE Pierre	N° 4 MENUISERIES INTÉRIEURES	4824.54	3		4824.54	1
VIGNAU ET FILS	N° 5 PLÂTRERIE ISOLATION	26269.07	4		26269.07	3
SARL FERRIE	N°5 PLÂTRERIE ISOLATION	24388.50	5		24388.50	2
GOURSAT ET FILS	N° 5 PLÂTRERIE ISOLATION	22358.77	6		22358.77	1
AFC APPLICATION	N° 6 CHAPE FLUIDE	2722.51	7		2722.51	1
SARL FERRIE	N° 7 CARRELAGE FAÏENCE	8941.02	8		8941.02	1
DALAIS Julien	N° 7 CARRELAGE FAIENCE	11382.51	9		11382.51	2
HAGUERON ET FILS	N° 8 PLOMBERIE	6240.50	10	Lot N° 2 à chiffrer	6240.50	1
PRAT Francis	N° 8 PLOMBERIE	6616.69	11		6616.69	2
HAGUERON ET FILS	N° 9 CHAUFFAGE	11789.66	12		11789.66	1
PRAT Francis	N° 9 CHAUFFAGE	13905.30	13		13905.30	2
SARL ERDE	N° 10 ÉLECTRICITÉ	25917.00	14		25917.00	1
Ets TAZE	N° 10 ÉLECTRICITÉ	40472.29	15		40472.29	2
VIGNAU ET FILS	N° 11 PEINTURE	8944.33	16		8944.33	1
SARL FERRIE	N° 11 PEINTURE	9638.80	17		9638.80	2
GOURSAT ET FILS	N° 11 PEINTURE	11276.42	18		11276.42	3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- Approuve la décision de la commission d'appel d'offres, concernant le choix des entreprises et la dévolution des travaux :

Lot 1	Gros œuvre	Ets Vigneron	48002,46	HT
Lot 2	Couverture	A rattacher au Lot 8		
Lot 3	Menuiseries extérieures	SAS Chèze	24595,00	HT
Lot 4	Menuiseries intérieures	Pierre Bouyge	4824,54	HT
Lot 5	Plâtrerie isolation	Goursat et fils	22358,77	HT
Lot 6	Chape fluide	AFC application	2722,51	HT
Lot 7	Carrelage faïence	SARL Ferrié	8941,02	HT
Lot 8	Plomberie	Ets Haguéron	6240,50	HT
Lot 9	Chauffage	Ets Haguéron	11789,66	HT
Lot 10	Electricité	SARL ERDE	25917,00	HT
Lot 11	Peinture	Ets Vignau	8944,33	HT
			164335,79	HT

**Le montant des travaux (hors lot couverture) est arrêté à la somme de 164335.79 € HT soit 197202.95 € TTC.**

- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les dossiers de marché et négocier la meilleure offre pour les travaux de couverture avec l'entreprise Haguéron, retenue pour la plomberie.**
- **Fixe la date de réunion pour le lancement des travaux au 02 novembre 2016 à 14h30,**
- **Approuve le choix de Dekra pour la mission SPS, s'élevant à 1749.00 € HT.**

#### **N° 2016 / 144**

### **DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE À EFFET DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2016 portant composition du conseil communautaire de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il convient dès à présent de désigner les conseillers communautaires, dans les conditions fixées à l'article L5211.6.2 du CGCT, à savoir :

- Dans les communes de plus de 1000 habitants, si une commune dispose d'un nombre de sièges inférieur au nombre actuel de conseillers communautaires, le Conseil Municipal élit les conseillers communautaires du nouvel organe délibérant parmi les conseillers communautaires sortants. L'élection est un scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Le respect de la parité n'est pas une obligation dans ce cas de figure bien précis. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur la liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.
- Liste des sortants, 5 sièges : MM Sallard, Folch, Lapleau, Magne et Bordes.
- Liste des candidats, 4 sièges à pourvoir : MM Sallard, Folch, Lapleau et Bordes.

Madame Magne ne souhaite pas se représenter pour des raisons personnelles et professionnelles.

**Le Conseil Municipal procède au vote qui donne les résultats suivants :**

<b>Votants</b>	<b>15</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Liste Sallard Jean Basile</b>	<b>15</b>
<b>Folch Simone</b>	
<b>Lapleau Pierre</b>	
<b>Bordes Anne Marie</b>	

**La liste SALLARD est élue avec 15 voix, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**N° 2016 / 145**  
**CONTRATS D'ASSURANCE AXA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par l'agence AXA de Pleaux 15 :

- Bâtiments :   avec franchise de 250 €       4782 € / an  
                          avec franchise de 500 €       4674 € / an
- Véhicules                                   1670 € / an  
(Camion Iveco, tracteur Valtra, tracteur Iseki, tondeuse, remorque, Kangoo).

Soit globalement 6452 € / an ou 6344 € / an selon la formule de franchise.

Le contrat souscrit auprès de Groupama s'élève actuellement à 11419.41 € / an (bâtiments : 9014.71 + véhicules 2404.70).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 15 - pour 15) :

- **Approuve la proposition d'AXA,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour résilier les contrats auprès de Groupama, et souscrire de nouveaux contrats auprès d'AXA avec la formule de franchise à 250 € pour les bâtiments,**
- **Fixe la date d'effet des nouveaux contrats au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**N° 2016 / 146**  
**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE JANVIER 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Arrête le calendrier des manifestations de janvier 2017, ainsi qu'il suit :**
  - **Vœux : dimanche 8 janvier 2017 à 11 h 30 (ouvert à la population),**
  - **Galette à l'EHPAD : samedi 7 janvier 2017 à 15 h 30,**
  - **Repas des plus de 65 ans à l'EHPAD : dimanche 15 janvier 2017 à 12 h.**

À ce sujet, Monsieur le Maire suggère de revoir toute l'organisation du repas qui pourrait être servi par les restaurateurs de la commune. De même, une solution devrait être étudiée pour réduire la durée du service, car les résidents souvent très âgés et très dépendants, éprouvent de plus en plus de difficultés à rester longtemps à table.

Une réunion sera prochainement organisée afin d'aborder toutes ces questions.


**N° 2016 / 147**  
**DÉCISION MODIFICATIVE : COMMUNE N° 3**

Intitulé	Diminut° s/ crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Voiries	615231		8680,00			
Matériel roulant				61551		4000,00
Autres				6168		50,00
Autres frais divers				6188		2000,00
A d'autres organismes				62878		1000,00
Autres services extérieurs				6288		500,00
Formation				6535		300,00
Intérêts emprunts				6611		830,00
<b>Fonctionnement dépenses</b>			<b>8680,00</b>			<b>8680,00</b>
Réseaux de voirie	2151	HO	2600,00			
Matériel de bureau et informatique				2183	HO	1600,00
Autres immobilisations corporelles				2188	HO	1000,00
<b>Investissement dépenses</b>			<b>2600,00</b>			<b>2600,00</b>


**N° 2016 / 148**  
**AFFAIRES DIVERSES**

 Réaménagement de la dette :

Le Conseil Municipal souhaite se renseigner sur les possibilités de réaménagement de la dette. Monsieur le Maire est chargé de contacter les organismes bancaires afin d'étudier les diverses possibilités.

 Mise en vente de la maison de Madame Crémoux :

Le notaire a été informé de la décision de mise en vente. L'estimation du service des domaines s'élève à 77000 €.

 Remerciements pour les subventions allouées en 2016 :

Adressés par le carrefour de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.